



Obligation de changement de contrat

Par **poussinette**, le **16/03/2011** à **12:34**

Bonjour, je suis assurée en second conducteur sur le contrat auto au nom de mon mari nous sommes en train de divorcer et il a demandé à son assurance de me radiern l'assurance me dit être obligée de le faire puisque c'est lui leur client n'importe laquelle m'oblige de refaire un contrat chez eux pour beaucoup plus cher et refuse de me délivrer un récap d'info pour que j'aie m'assurer ailleurs légal ou non ?
MERCI DE VOS REPONSES